En DÉCHÈTERIE, on TRIE aussi !!

TÉLÉCHARGER LE GUIDE DU TRI



Tu vas me manquer !!

CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes

DÉCHETS ACCEPTÉS

Po

POLYSTYRÈNE BLANC*



* Sauf chips de calage
et barquettes alimentaires

1

TOUT VENANT*



*Déchets non triables

2

CARTONS



3

BOIS



4

MÉTAUX et FERRAILLES



5

MOBILIERS USAGÉS



6

HUILES (VÉGÉTALES et VIDANGE)



DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)



7

DÉCHETS ÉLECTRIQUES*



* Déchets d'Équipements Électriques
et Électroniques (D3E)

BATTERIES



PILES et ACCUMULATEURS



LAMPES et NÉONS



9 DÉCHETS VERTS*



* Dépôts de tontes et de feuilles refusés à compter du 1er janvier 2027

10 GRAVATS



CARTOUCHES D'ENCRE



DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUE (DASRI)



Contact

L'**accès aux déchèteries** est réservé aux particuliers, habitants ou propriétaires, de l'une des 26 communes de la Communauté de communes Creuse Grand Sud et disposant d'une **carte d'accès (badge)**.

Déchèterie du Thym
Le Thym
23200 Moutier-Rozeille
05.18.18.00.11

Déchèterie des Alluchats
Les Alluchats
23340 Faux-la-Montagne
05.55.67.96.48

PLAN de la déchèterie du Thym :



DÉCHETS REFUSÉS

PNEUMATIQUES



Article R.543-137 du Code de l'environnement, décret du 02/03/2023

Apportez-les *

Sans obligation d'achats de pneus neufs
** dans la limite de 8/an/personne*

→ **Distributeur de pneus**

BOUTEILLES DE GAZ



Rapportez-les

Les bouteilles de gaz sont consignées !

→ **Votre revendeur**

AMIANTE



Contactez

→ **Professionnels agréés**
(Filière de traitement spécifique)

EXTINCTEURS



Contactez

→ **Votre revendeur ou entreprises spécialisées dans la maintenance des extincteurs**

DÉCHETS AGRICOLES



Apportez-les

→ **Coopératives agricoles ou revendeurs conventionnés**
Pour consulter la liste des lieux de dépôts : www.adivalor.fr